



Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane COSTANTINO-BOSSUET
Directrice des Ressources Humaines
74, allée de Beauport – CS 90304
84278 Vedène Cedex

Madame,

LANGON, le 20 octobre 2021

Objet : demande de négociation
prime PEPA

La loi de finances rectificative pour 2022 prévoit la reconduction de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA).

Cette prime a été évoquée en bureau du comité de groupe le 15 octobre 2021, et contrairement à 2019, où VINCI avait fait le choix de prendre des mesures unilatérales au niveau groupe, nous comprenons que cette année, cette prime devra se négocier au niveau des entreprises du groupe (certaines ont d'ailleurs déjà entamé la démarche).

Les excellents résultats de VINCI Autoroutes publiés le 19 octobre démontrent que notre entreprise a retrouvé un « *trafic tonique dépassant son niveau d'avant crise sanitaire* » ; les salariés ASF peuvent aujourd'hui légitimement prétendre à une reconnaissance de leur investissement qui, durant ces 2 années de pandémie, a contribué à maintenir un excellent niveau de service et de résultat économique.

La CFDT vient donc par ce courrier vous solliciter afin d'ouvrir une négociation pour la reconduction de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) pour l'ensemble des salariés ASF.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF

Fabrice BERGERY
Délégué Syndical Central

Copie : Claire CASEBASSE – Responsable du développement social ; Xavier DUPUY – DSCA CFDT ASF